

# Pièces à joindre à votre demande

## Pièces communes à toutes les aides

- Formulaire de demande obligatoirement signé.
- Copie recto-verso du dernier avis d'imposition ou non-imposition sur le revenu du demandeur et de son conjoint, concubin ou de la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité (PACS).
- Justificatif d'état civil : copie du livret de famille ou carte d'identité recto verso.
- Pour les étrangers : photocopie recto verso de la carte de résidence ou du titre de séjour.
- Jugement de tutelle.

## Pièces spécifiques à chaque aide

### ■ ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE à domicile ou chez un accueillant familial

- Relevé d'identité bancaire ou postal.
- Copie recto verso des derniers relevés des taxes foncières sur les propriétés bâties ou non bâties du demandeur et de son conjoint, concubin ou personne avec laquelle il a conclu un PACS.
- Certificat médical (à remplir par le médecin référent de la personne âgée).
- Questionnaire (à remplir par la personne âgée ou son entourage).

### ■ ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE en établissement

- Relevé d'identité bancaire.
- Grille AGGIR de moins de 3 mois.
- Dernier arrêté "prix de journée" faisant apparaître le surcoût dépendance.

### ■ AIDE MÉNAGÈRE

- Dernières attestations annuelles indiquant le montant des pensions pour le demandeur et/ou son conjoint, concubin ou la personne avec laquelle il a conclu un PACS (récapitulatif à joindre par le service prestataire d'aide ménagère).
- Copie des revenus annuels de tous les comptes du ménage (documents fournis par les banques).

- Évaluation du besoin par le service prestataire d'aide ménagère conventionné.
- Imprimé sur les conséquences de l'admission à l'aide sociale pour les personnes relevant d'une prise en charge par le Département (s'adresser à la Mairie).
- Acte de donation, de vente de biens de moins de 10 ans.

### ■ FRAIS DE SÉJOUR en établissement pour personnes âgées ou chez un accueillant familial (s'adresser obligatoirement à la Mairie ou CCAS)

- Dernières attestations annuelles indiquant le montant des pensions ou retraites perçues par le demandeur et/ou son conjoint, concubin ou personne avec laquelle il a conclu un PACS.
- Copie des revenus annuels de tous les comptes du ménage (documents fournis par les banques).
- Justificatif de l'allocation logement.
- Justificatif de la mutuelle précisant le montant de la cotisation ou des remboursements.
- Liste récapitulative des personnes tenues à l'obligation alimentaire établie par la Mairie à partir du livret de famille.
- Enquêtes d'obligation alimentaire des enfants.
- Conséquences de l'admission à l'aide sociale.
- Acte de donation, de vente de biens de moins de 10 ans.
- Justificatif d'une incapacité reconnue de 80% (carte d'invalidité) en cours de validité, si elle a été reconnue avant l'âge de 65 ans.
- Copie du contrat d'accueil (accueil familial).



### Dispositions relatives à la loi du 6 janvier 1978

Les traitements des demandes sont informatisés, ils sont donc soumis aux dispositions de la Loi "Informatique et Libertés" du 6 Janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette Loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont informées que :

- 1** toutes les réponses aux différents questionnaires sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier.
- 2** les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide à domicile ou en établissement.
- 3** en tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement.



**Les délégations**

- Délégation Ancenis
- Délégation Châteaubriant
- Délégation Nantes
- Délégation Pays de Retz
- Délégation Saint-Nazaire
- Délégation Vignoble

**■ Délégation Ancenis**  
118 place du Maréchal Foch  
CS 50166  
44155 Ancenis  
Tél. 02 40 83 05 17

**■ Délégation Châteaubriant**  
Adresse des bureaux :  
1 rue Gabriel Delatour  
44110 Châteaubriant  
Tél. 02 28 04 04 80  
Adresse postale :  
10 bat B rue d'Ancenis  
CS 20129  
44144 Châteaubriant

**■ Délégation Nantes**  
26 Bd Victor Hugo - CS 96308  
44 263 NANTES  
Tél. 02 44 76 74 32 / 02 44 76 74 33

**■ Délégation Pays de Retz**  
10-12 rue du Docteur Guilmin - CS 91739  
44215 Pornic cedex  
Tél. 02 40 64 38 30

**■ Délégation Saint-Nazaire**  
12 place Pierre Sémard - CS 30423  
44616 Saint-Nazaire  
Tél. 02 49 77 41 57

**■ Délégation Vignoble**  
2 cours des Marches de Bretagne  
CS 39431 - 44191 CLISSON CEDEX  
Tél. 02 40 54 30 01

**■ Dossiers concernant l'accueil familial**  
Direction générale Solidarité  
Service personnes handicapées  
Unité accueil familial  
3 quai Celneray - CS 94109  
44041 Nantes cedex 1  
Tél : 02 51 17 21 79

# Demande d'aide à domicile ou en établissement

pour personne retraitée  
ou âgée de 60 ans ou plus

**Loire  
Atlantique**

**AU DOMICILE (\*)**

- Aide-ménagère
- Allocation personnalisée d'autonomie
- EN FAMILLE D'ACCUEIL**

**EN ÉTABLISSEMENT (\*)**

- Allocation personnalisée d'autonomie
- Prise en charge des frais de séjour

(\*) cocher la case utile

**NOM** .....

**PRÉNOM** .....



Département de Loire-Atlantique  
Direction générale Solidarité  
Service personnes âgées  
CS 94109 – 44041 Nantes cedex 1  
Tél. 02 40 99 10 00  
Courriel : contact@loire-atlantique.fr  
Site : loire-atlantique.fr